Élections des représentant.e.s des personnels de décembre 2026 en COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Pour une collectivité respectueuse et solidaire, Je vote Sud en Commission Administrative Paritaire



C'est en CAP que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle :

- **les recours** (évaluation professionnelle, formation, temps partiel, disponibilité, Compte Épargne Temps, télétravail…)
- **les licenciements** (refus de titularisation, suite du refus de trois postes proposés en vue d'une réintégration après une disponibilité, insuffisance professionnelle…)
- **l'engagement d'une procédure de reclassement pour inaptitude** à l'initiative de l'autorité territoriale en cas d'absence d'une telle demande par l'agent.e (jamais vu à la Région)…

Les élu.e.s siégeront aussi en Conseil de Discipline, formation spécifique de la CAP présidée par un.e magistrat.e administratif.ve. Leur nombre a augmenté, surtout en catégorie C.

Nos futur.e.s représentant.e.s s'engagent à :



Lutter contre des mesures abusives et les dossiers à charge

Faire respecter les droits des agent.e.s (à la défense, au contradictoire…)

ATTENTION !

SEULS LES DEUX SYNDICATS ARRIVÉS EN TÊTE DE CHAQUE CAP SIÈGERONT EN CONSEIL MÉDICAL

Cette instance prolonge le travail mené par Sud en Comité Social Territorial et en Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail (alertes, refus de vote…).

A Sud, le travail est collectif, car toutes les instances sont liées.
En **Conseil Médical**, c'est le résultat des carences en prévention et de mauvaises conditions de travail que nous devrons traiter.

Sud défend les dossiers des agent.e.s, syndiqué.e.s ou non, avec l'objectif de :

- **faire reconnaître l'imputabilité** au service des accidents de travail (physiques, psychologiques), de trajet, des maladies professionnelles
- **faire respecter** le droit au Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), à l'attribution ou la révision d'allocations pour invalidité temporaire et **préserver les intérêts des agent.e.s** en cas de mise en retraite d'office

UN ACCIDENT, UN CANCER, UN BURN-OUT, UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE… ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

VOTER Sud C'EST S'ASSURER D'ÊTRE BIEN DÉFENDU.E !

www.sudct-regionoccitanie.org

Solidaires Fonction Publique

Sud Collectivités Territoriales Région Occitanie

comprendre les élections en 5 minutes vidéo

Élections des représentant.e.s des personnels de décembre 2026 en COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

En Commission Administrative Paritaire A B et C comme en Conseil de Discipline, pour vous, Sud n'a pas chômé !

A Sud nous vous assurons de :

- l'**intégrité** de notre action syndicale
- la **fiabilité de nos représentant.e.s et la force de leurs valeurs** (connaissances juridiques), soutien constant et conseils ...
- **notre détermination face à un collège employeur souvent méprisant**
- **notre énergie sans faille** au service de luttes qui doivent être menées à la Région comme ailleurs contre le management brutal, le harcèlement moral, le racisme, les violences sexistes et sexuelles, le validisme...

Sud continuera de documenter et dénoncer le travail qui rend malade, les dossiers à charge et les violences managériales. La discipline ne doit pas devenir un outil de management par la peur.

Sud a saisi le Défenseur des Droits sur la possible discrimination à la maladie dans les Lignes Directrices de Gestion 2024-2029 (dossier en cours d'instruction au national).

Les représentant.e.s Sud ont siégé :

Catégorie A : 1 CAP (recours sur évaluation) et **1 CD**

Catégorie B : 1 CAP (refus de titularisation) et **3 CD**

Catégorie C : 8 CAP (recours sur évaluation, refus de titularisation ou de disponibilité) et **12 CD**

Les affaires traitées en Conseil de Discipline (CD) peuvent porter sur des vols, des atteintes à la probité, à la dignité ou à l'image de la collectivité, des violences sexistes et sexuelles, du racisme...

Sud est toujours étonné que des syndicats votent dans le sens de l'employeur, malgré **des dossiers souvent montés à charge.**

Sud a rappelé qu'une **addiction est d'abord une maladie**, et sera force de proposition car elle peut révéler une souffrance morale et/ou physique au travail, ou être une forme de dopage...

Nos futur.e.s représentant.e.s s'engagent à :

Informer les agent.e.s de leur passage en instance : préparer une défense, les aider à consulter leur dossier individuel

Accompagner dès la déclaration d'accident de service / demande de reconnaissance de maladie professionnelle jusqu'au recours au Tribunal Administratif : c'est ici que le travail collectif avec nos représentant.e.s en Formation Spécialisée est essentiel (documentation des situations de travail, officialisation d'alertes). C'est plus efficace à long terme que d'essayer de régler des situations difficiles via de petits arrangements, qui ne tiennent jamais longtemps.

Accompagner dès la procédure pré-disciplinaire jusqu'au Tribunal Administratif en cas de sanction abusive ou de licenciement infondé (sous réserve que les faits reprochés ne soient pas incompatibles avec nos valeurs). Dans tous les cas, nous serons toujours vigilant.e.s et exigeant.e.s sur la solidité des éléments présentés par la collectivité.

Vote à l'urne ou par correspondance, chaque voix compte !

ATTENTION...

Il est aussi important de voter pour la liste Sud au Comité Social Territorial car c'est le résultat au Comité Social Territorial qui définira le temps que nous aurons pour vous soutenir et vous accompagner individuellement !

